

Une « maison des parents » située en face de l'hôpital dispose de chambres. Vous pouvez obtenir des renseignements en téléphonant du lundi au vendredi de 9h à 17h au 0144688340 ou sur le site

<http://trousseau.aphp.fr/la-maison-des-parents-2/>

Utilisation du téléphone portable et Internet :

L'utilisation des téléphones portables est autorisée avec « modération ». Veuillez à ne pas perturber la tranquillité des patients hospitalisés. Par correction vis-à-vis des équipes soignantes, merci de bien vouloir interrompre vos communications lors de la réalisation des soins et de la visite médicale.

WIFI disponible gratuitement sur le réseau « APHP-PUBLIC »

À votre sortie

L'infirmière responsable de votre enfant vous remettra les documents nécessaires pour effectuer votre sortie qui s'effectue principalement en fin de matinée.

La personne ayant l'autorité parentale doit se présenter aux admissions (Porte 29 du bâtiment Jacqueline Pallez) pour obtenir l'autorisation administrative de sortie muni de sa pièce d'identité.

*Si votre prochain rendez-vous n'est pas fixé lors de votre sortie, vous devrez contacter sans délai le centre d'appel de la consultation au **01 44 73 68 51** pour obtenir le rendez-vous dans le délai qui vous sera indiqué*

Vous souhaitez nous aider et soutenir les actions et la qualité des soins dans notre Service ?

Vous pouvez **faire un don** qui sera intégralement utilisé pour améliorer la qualité des soins et du travail des soignants du Service de Chirurgie Orthopédique et Réparatrice de l'Enfant de l'hôpital Armand Trousseau



En tant qu'établissement de l'AP-HP, l'Hôpital Armand-Trousseau est habilité à recevoir des dons et des legs (article L.6141 -2-1 du Code de la santé publique). Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, la déductibilité du don est de 60 % du montant du versement, dans la limite de 0,5 % du CA HT. Pour les particuliers, la déductibilité est de 66 % du montant du versement. Pour les dons IFI (ex ISF), merci de contacter la Direction du Mécénat (01 42 17 64 71 - direction-mecenas.aphp-sorbonne@aphp.fr). Un reçu fiscal vous sera adressé quelques semaines après réception de votre don

Plus d'informations et les actualités du service sur : <http://orthopediepediatrique.eu>

Livret d'accueil du service de Chirurgie Orthopédique et Réparatrice de l'Enfant



Hôpital Armand Trousseau

Bâtiment Paul-Louis Chigot - 4^{ème} Etage

26 avenue du Dr Arnold Netter

75012 PARIS

Accueil du service : 01 44 73 65 46



Chirurgie Orthopédique
et Réparatrice de l'Enfant



1 / Présentation de l'équipe

L'équipe médicale

L'équipe médicale, sous la responsabilité du Professeur VIALLE prendra en charge votre enfant. Les informations médicales concernant votre enfant vous seront données :

- le matin, lors de la visite médicale par l'interne responsable de la salle entre 8h45 et 9h 30
- le soir, habituellement entre 18h et 20h par le chirurgien de garde

La cadre de santé

Mme Marie-José De Brito, cadre de santé du service pourra répondre à toutes vos questions pratiques ou administratives. Elle est joignable au 01 71 73 89 13

L'équipe soignante

L'équipe soignante assurera la continuité des soins de votre enfant et pourra vous communiquer les renseignements relatifs au déroulement de l'hospitalisation.

Sont également à la disposition des enfants et des parents :

- Mme SEMON, Psychologue
- Secrétariat social 01.44.73.67.01

2 / Règles de vie du service

À votre arrivée

L'un des deux parents doit impérativement être présent lors de l'admission de l'enfant.

En attendant que votre chambre soit prête, vous pourrez être invités à patienter au niveau du salon d'accueil dans le service.

NB : L'heure d'arrivée dans le service le jour de l'hospitalisation ne correspond pas forcément à l'heure de passage au bloc opératoire. En fonction des impératifs médicaux ou d'organisation du bloc opératoire, une attente plus ou moins longue sera nécessaire avant que votre enfant monte au bloc.

Les parents doivent fournir les vêtements et accessoires nécessaires pour l'hospitalisation :

Linge de Toilette (deux serviettes de toilette et deux gants)

Trousse de Toilette (Savon, Shampoing, déodorant, brosse à dent, dentifrice, coton tiges, brosse ou peigne, coupe-ongle), protections périodiques.

Linge personnel (Pyjama ou chemise de nuit, culottes, t-shirts)

Pour les parents, seul des draps seront fournis. Les parents peuvent ramener une couverture et oreillers pour eux. L'équipe ne les fournira pas.

Le service n'assure pas l'entretien du linge personnel et décline toute responsabilité concernant les autres objets personnels rapportés de la maison, en cas de vol ou de perte.

Accès à l'hôpital :

- Métro ligne 6 station Bel air ou Picpus
- Bus 64 Hôpital Trousseau
- L'accès en voiture n'est réservé qu'aux urgences vous ne pourrez pas stationner dans l'enceinte de l'hôpital. Le stationnement est payant dans les rues annexes à l'hôpital.

Durant votre séjour dans le service

La chambre de votre enfant :

Votre enfant sera hospitalisé dans une chambre individuelle. Chaque chambre possède une salle de bain individuelle ainsi qu'un lit accompagnant et une télévision dont le service est gratuit.

Horaires des visites :

Pour les parents : horaires libres, dans le respect des soins, des activités et du repos de l'enfant. En cas d'absence, même brève de la chambre, la personne accompagnante doit prévenir le personnel soignant que l'enfant est seul.

Un seul des deux parents peut rester la nuit près de son enfant. Une tierce personne peut rester près de l'enfant (papi, mamie, tante , oncle) si aucun des parents ne peut rester ,après accord de la cadre du service.

Attention ! Pour limiter les risques d'infection nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes :

- **Les visites sont limitées à 2 personnes, les horaires de visites sont de 13h30 à 20h.**
- Un distributeur antiseptique pour l'hygiène des mains est à disposition à l'entrée du service et dans la chambre.
- Par mesure d'hygiène, il est interdit de s'allonger sur le lit de l'enfant.
- **Les visiteurs de moins de 15 ans ne sont pas admis.**

La restauration :

Le séjour de votre enfant inclus les repas qui lui sont réservés. **La nourriture venant de l'extérieur est interdite.**

Le parent ou la personne accompagnante peut se restaurer :

- Une salle de détente pour la prise des repas des parents est disponible au 5^{ème} étage (code C329A). Merci d'identifier vos repas avec les étiquettes de votre enfant. Nous vous demandons de bien vouloir laisser ces locaux propres après votre passage.
- À la cafeteria ouverte chaque jour au niveau « Rez de Jardin » du Bâtiment Paul Louis CHIGOT
- Aux distributeurs situés au niveau « Rez de Chaussée » du Bâtiment Paul Louis CHIGOT
- Dans le service par le biais de tickets repas à acheter pour le petit déjeuner et/ou le dîner (s'adresser à l'équipe soignante pour connaître la procédure)
- Grâce aux commerces de proximité situés Avenue Arnold Netter

Durant la nuit :

Les soins médicaux, les traitements et la surveillance restent sous la responsabilité des infirmières et des médecins. La nuit, la venue du personnel dans la chambre est indispensable pour garantir la surveillance de votre enfant et de ses traitements, même lorsqu'il dort.

Durant la nuit une personne accompagnante peut rester auprès de l'enfant.

L'accompagnant s'engage à respecter des règles qui participent au bon déroulement des soins :

- Se présenter dans une tenue correcte pour 7h30
- Replier son lit et laisser la chambre en ordre afin de faciliter l'accès aux soignants et aux agents hospitaliers